

Séance du 20 Juin 2019

Présents	GIRAUD Marc : Maire ARNAUD Florian, BONHOMME Virginie, BOUCHET Michel, BOYER Véronique, , CHANAL Fernand, FILHOL Dominique, LAGER Joëlle, , LAURENT Monique, MALEYSON Xavier
Excusés	EXBRAYAT Aurélie, REYMOND Roland , BRUN Jocelyne, IGLESIAS Carmen, LAMADON Sébastien

I – Titularisation agent :

La titularisation d'un l'employé pour 28 heures par semaine et à compter du 3 octobre 2019 a été voté à l'unanimité.

II – TRAVAUX EN COURS :

- 1 – En ce moment, les employés passent l'épaveuse dans les chemins et ces travaux sont en voie (momentanément) d'achèvement.
- 2- Le garage communal est commencé. La dalle a été coulée et ils commencent à poser les fermes de la charpente.
- 3- Le remplacement des chenaux du bâtiment de l'ancienne école est terminé.
- 4- Le conseil départemental a renouvelé en grave émulsion le revêtement de la route départementale 43 depuis la sortie de COMBRIOL jusqu'à LACHAUD DE ROUGEAC.
- 5- Achat du tracteur : 3 devis ont été envoyés à la mairie. Si les sommes ne dépassent pas 90 000€ la procédure d'appel d'offres sera simplifiée. Elle devra néanmoins être publiée sur le site du Centre de gestion. Tous les critères sur le prix, les qualités techniques et le service après-vent devront être déterminés. Un conseil extraordinaire sera réuni à la fin de la procédure pour valider l'achat.
- 6- La commune devra rembourser à la communauté d'agglomération une somme trop perçue et qui avait été mal affectée au niveau de la mairie.
- 7- La subvention de la Région a été versée concernant l'agrandissement de la salle polyvalente et une autre a été validée pour le garage
- 8 – L'accessibilité de la mairie et du vestiaire du personnel est achevée.

III – QUESTIONS DIVERSES :

- A- Une mutuelle santé complémentaire pourrait être proposée aux habitants de la commune. Une convention avec la mairie sera établie. La commune remettra un questionnaire dans chaque boîte aux lettres et le personnel de cette mutuelle sera chargé de contacter les personnes intéressées, dans cette démarche la commune ne joue qu'un rôle facilitateur.
- B- Revue municipale :
Cette revue doit être distribuée avant le 1^{er} septembre en raison des prochaines élections municipales.
- C- Adressage :

Chaque conseiller doit distribuer les pochettes contenant les numéros attribués aux maisons, les vis ainsi que la lettre déterminant les modalités.
Géoportail doit le faire paraître sur le site.

D - Service civique :

Afin de compléter le travail des ATSEM une jeune fille sera recrutée dans le cadre du service civique. Elle sera affectée à la maternelle. Sa mission sera de participer aux activités des enfants, à la cantine, aux fêtes de l'école...